

paix au même moment où l'OTAN solliciterait son aide en Europe. L'argument semble faire valoir que si une guerre importante se déclenche en Europe, personne ne se souciera de maintenir la paix ailleurs, et en deuxième lieu qu'étant donné qu'une grande guerre est peu probable aussi longtemps que l'OTAN assurera une surveillance, on peut tout aussi bien affecter utilement les forces canadiennes à des missions de paix.

La démarcation n'est donc pas bien nette entre les engagements contractés envers l'OTAN et le maintien de la paix. Les rôles se chevauchent, et le maintien de la paix n'implique pas nécessairement le retrait de nos forces de l'OTAN, ou même une réduction significative de la contribution militaire du Canada. La thèse de l'engagement n'est, cependant, ni irréfutable ni d'un grand secours pour régler le différend sur l'unification.

L'hon. M. Starr: Vous avez perdu votre autorité, monsieur le président.

M. le président: Je dois demander au député de collaborer avec la présidence et de consacrer le temps qui lui reste à formuler ses propres remarques sur l'article 2.

M. Andras: Monsieur le président, je voulais établir qu'un des éléments importants des délibérations du comité de la défense ou, à cet égard, de tout autre comité de la Chambre, c'est la confiance en la formation d'une opinion publique grâce à un service d'informations objectif, assidu et pénétrant. A mon avis, l'article que je viens de citer possède ces qualités. Puisqu'on m'empêche de le citer entièrement, je le recommande à tous les députés en particulier à ceux qui n'ont pas pu siéger au comité de la défense. Son admirable conclusion en fait un excellent résumé du problème qui nous préoccupe.

A mon avis, la presse a la responsabilité de rapporter les nouvelles complètement et objectivement. Il est possible que le débat en cours soit long et passionné mais pour que le grand public puisse juger de la question à son mérite, j'espère que les normes de reportage seront aussi élevées que dans l'article que je viens de citer. Dans ce cas, la presse rendra un grand service au public. Cet article reflète à mon avis, une façon fort logique d'aborder le sujet dont nous sommes saisis. Il juge des questions plutôt que les personnalités et nous autres, à la Chambre, ferions bien, je pense, d'exprimer tout au long de ce débat, nos opinions de façon aussi objective qu'a su le faire M. Westall.

Des voix: Dix heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

[M. Andras.]

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LES TRANSPORTS—LA REPRISE DU SERVICE SUR LA VOIE FERRÉE DE KETTLE VALLEY

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 17 mars dernier, comme en fait foi le hansard, à la page 14117, j'ai posé au ministre des Transports (M. Pickersgill) la question suivante:

Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Transports une question qui, croyez-moi, est d'importance nationale. Le ministre a-t-il reçu une résolution adoptée lors de l'assemblée annuelle des chambres de commerce de Kootenay-Boundary et tendant à la reprise du service-voyageurs sur la voie ferrée de Kettle Valley, entre Vancouver et Medicine Hat? Si oui, quelle suite a-t-on donnée à ces instances auxquelles 150,000 personnes de toutes les parties de la Colombie-Britannique ont souscrit?

Sur ce, l'Orateur a déclaré:

Cette question de portée nationale devrait être inscrite au *Feuilleton*.

Je comprends parfaitement que M. l'Orateur n'ait pu se rendre compte de la nature pressante de cette question et de la vive inquiétude qu'elle cause à ces 150,000 personnes du Sud-Est de la Colombie-Britannique. Elle préoccupe grandement de nombreuses associations et personnes depuis plus de cinq ans, par suite de la perte éventuelle de ce service depuis 1962. A ce sujet, j'espère me conformer au Règlement même si je me permets de citer un communiqué d'un certain H. W. Herridge, leader parlementaire du Nouveau parti démocratique et député de Kootenay-Ouest. Le communiqué est ainsi conçu:

IL FAUT METTRE FIN À L'ABANDON DES SERVICES FERROVIAIRES

Le gouvernement canadien a fait don au Pacifique-Canadien de millions d'acres de terre et des ressources naturelles d'une valeur de plusieurs milliards pour la construction d'un chemin de fer. Il semble que le Pacifique-Canadien a oublié complètement ces subventions fabuleuses qu'il a reçues pour fournir des services à la population. Il continue à jouir et à profiter de la possession complète des terres et des ressources accordées jadis, mais il prétend que tous les services actuels doivent être reliés directement aux bénéficiaires qui en découlent. Il se passe rarement une semaine sans que le Pacifique-Canadien tente de mettre un agent à pied, de discontinuer un service-voyageurs ou d'abandonner un embranchement.

Le Pacifique-Canadien ira-t-il jusqu'à chercher à abandonner sa ligne ferroviaire transcontinentale tout en conservant l'entière possession de son droit de passage?

Une véhémente opposition s'élèvera contre la proposition actuelle du Pacifique-Canadien en vue d'abandonner le service-voyageurs sur la voie fer-